Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 28 (1902)
Heft: 11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

portion de magnésium contenu dans le dépôt cathodique pour différentes concentrations de sulfates :

Composition du bain.	% de magnésium contenu dans le nickel.
2 n. $Ni\,SO^4 + 4$ n. $Mg\,SO^4$	0.32
1 n. $Ni\,SO^4 + 4$ n. $Mg\,SO^4$	1.31
$^1/_2$ n. $Ni\,SO^4 + 4$ n. $Mg\,SO^4$	2.12

Il est à remarquer que dans les brevets récents sur l'électrolyse des sels de nickel, on trouve déjà mentionnée l'heureuse influence des sels de magnésium sur l'homogénéité du métal.

(A suivre).

Divers.

Assemblée des délégués de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes, à Berne le 25 mai 1902.

Une cinquantaine de délégués se sont réunis dimanche 25 mai, à Berne, dans la traditionnelle salle des Boulangers.

Presque toutes les sections étaient représentées et, pour la première fois depuis bien des années, Vaud comptait une députation[1] de plus de deux personnes ; l'accueil que ces six collègues ont trouvé les engagera, nous l'espérons, à revenir, et toujours plus nombreux ! Un avis du président ne rappelait-il pas que la section vaudoise aurait le droit de mettre quinze délégués en ligne ?

Le président du Comité central, M. Geiser, architecte de la ville de Zurich, ouvre la séance à 10 h. $^3/_4$ par quelques paroles de bienvenue.

Le *procès-verbal* de la dernière assemblée (Fribourg, 24 août 1901) est adopté.

La *prochaine assemblée générale* aura lieu à *Coire, en 1903.* La section des Grisons n'ayant pu formuler encore ses propositions, l'élection du Comité local pour cette solennité est confiée au Comité central.

Le Comité central présente son rapport sur la publication de « *la Maison rustique en Allemagne, en Autriche et en Suisse* », recueil qu'il a affublé du nom au moins bizarre de « maisons de ferme » (sur la foi de personnages très en vue, dit-on, des Chambres fédérales — on ne dit pas toutefois s'ils y représentent le Toggenburg ou le Guggisberg).

Le président déplore la mort de M. le Dr Hunziker, professeur à Aarau, qui s'était chargé de classer nos documents et les aurait commentés avec tant de compétence.

La publication est en bonne voie et le président ne relève pas le fait que les feuilles fournies par la section de Vaud ont fait déjà deux voyages aller et retour Zürich-Lausanne.

Elles ont été remises définitivement au Comité central le 6 mai 1902.

La Société suisse a les matériaux nécessaires pour deux ou trois livraisons, qui paraîtront en 1902.

Deux livraisons d'Allemagne et d'Autriche circulent pendant la séance ; on y remarque que nos confrères de l'étranger y ont accumulé beaucoup de matériaux, à petite échelle, tandis que nos livraisons suisses donnent comme types, avec de nombreux détails il est vrai, un petit nombre d'édifices jugés intéressants.

Une demande de subvention a été mal accueillie par le haut Conseil fédéral, le trésor public étant dans une mauvaise passe ; ce refus exercera, pour deux ou trois années encore, une influence néfaste sur les finances de la Société suisse, et sur le taux des cotisations en particulier, à moins que des temps meilleurs ne permettent au Conseil fédéral de se montrer plus généreux dans un avenir prochain.

De même les portefeuilles des *Travaux d'art en Suisse* continueront à paraître ; on comprend que l'autre publication ait retardé celle-ci et le Comité central fait appel à MM. les ingénieurs, lesquels ne se sont occupés de la *Maison rustique* que pour la critiquer ou l'embarrasser. Des documents de la Suisse française seront les bienvenus : avis à MM. les électriciens de Fribourg et de St-Maurice !

Le morceau de résistance de l'ordre du jour était sans contredit le rapport du Comité central, avec ses propositions, sur l'établissement de *normes pour les constructions en béton armé.*

Le président expose que l'opinion publique s'est émue à juste titre de la catastrophe du faubourg d'Æsch, à Bâle (28 août 1901), et qu'il est certainement du devoir de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes de rechercher quelles mesures pourraient être proposées aux Autorités afin d'éviter le retour de pareils sinistres.

Mais il rappelle que des accidents se produisent journellement dans toutes les branches de l'industrie, sans que l'on condamne pour cela l'électricité ou les chemins de fer, par exemple ; d'ailleurs ni le système, ni le béton armé en général, ne furent ici cause de la catastrophe due à une imprudence.

Il n'y a donc pas péril en la demeure, dit le président, et les professeurs qui constituent la majorité de la Commission instituée dans ce but par la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes et celle des Fabricants de ciment, estiment qu'il vaut mieux étudier encore, afin d'arriver à fixer des normes bien nettes et à produire un document de valeur, un monument durable.

Tout en approuvant pleinement ces vues et en recommandant l'allocation du crédit de 1000 francs demandé par le Comité central pour subvenir à des essais, quelques malheureux, plus exposés que d'autres aux tracasseries du béton armé, demandent à grands cris qu'on établisse immédiatement des normes provisoires, en attendant les travaux définitifs de MM. les professeurs. On éviterait ainsi beaucoup d'ennuis aux administrations et aux entrepreneurs eux-mêmes, qui s'entre-dévorent, et on préviendrait peut-être des accidents.

Cette manière de voir est comprise, et le Comité central est chargé de communiquer aux Sections, pour l'examiner et le discuter à bref délai, le projet de normes provisoires que MM. Geiser, architecte de la Ville, Ritter et Schüle, professeurs à Zurich, ont proposé au Département des Travaux publics de Bâle-Ville ; le consentement de cette Autorité est presque certain. Une fois en possession du préavis des sections, le Comité central verra à remanier et à publier ces normes avec toute la célérité possible.

Tous les constructeurs et avec eux, sans doute, les représentants de toutes les nuances recommandables de béton armé verront naître avec plaisir cette réglementation sans autre apparat que l'assentiment des ingénieurs et des architectes du pays. Quant aux formalités et à l'appareil officiel, ils arriveront toujours assez tôt pour les gens pratiques.

Les *comptes de l'exercice 1901* sont renvoyés à l'examen de la section de Vaud.

La *cotisation pour 1902* est maintenue à 8 francs par membre, à cause des frais de publication de la *Maison rustique* et des *Travaux d'art en Suisse,* ainsi que des expériences sur le béton armé.

Après un dîner excellent, et par le menu et par les discours, MM. les délégués, renforcés de nombreux collègues venus même de Bâle et de Zurich, s'en furent admirer le somptueux Palais du Parlement, sous la conduite des architectes du Département fédéral de l'Intérieur, M. Auer en tête.

Nous ne chercherons pas à consigner ici les opinions fort diverses recueillies au cours de cette intéressante visite ; il est deux ou trois points, cependant, qui méritent d'être retenus comme l'avis presque unanime des techniciens présents : trop de choses, trop de frais ; et puis... cette dame blanche du Grütli, que personne ne voit en entrant mais qui, une fois trahie par son rameau lumineux, vous obsède à tel point qu'on ne voit plus qu'elle et ne parle plus que d'elle !...

Une visite aux dessous de la vie parlementaire, ventilation, chauffage et électricité, intéressa si fort la délégation vaudoise, amie des caves, qu'elle se perdit dans ces quatre étages de sous-sol nouveau siècle, et y errerait encore si un huissier compatissant, réveillé par ses appels, n'était venu l'en délivrer à une heure tardive.

E.

[1] MM. Lochmann, ingénieur, président, Verrey, architecte, van Muyden, de Blonay et Schenk, ingénieurs et Dommer, professeur.

ERRATUM

Bulletin du 20 mai (No 10). A l'article : *Ventilateurs et pompes centrifuges système Rateau,* page 127, ligne 8, au lieu de : « proportionnel au carré de la hauteur de pression », il faut lire : *proportionnel à la racine carrée de la hauteur de pression.*

Lausanne. — Imprimerie H. Vallotton & Toso, Louve, 2.